conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® AW 4858 GB**

Version Date de révision: 1.3 12.12.2023

Numéro de la FDS: 400001011787

Date de dernière parution: 04.11.2022 Date de la première version publiée:

26.05.2015

Date d'impression 10.10.2025

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ARALDITE® AW 4858 GB

Identifiant Unique De Formulation (UFI)

: W0NF-K0FA-7008-SQAG

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Composants époxy

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe) BV

Adresse Everslaan 45

3078 Everberg

Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41 Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la

personne responsable de

FDS

: Global\_Product\_EHS\_AdMat@huntsman.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:

> ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0 825 812 822 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 32 36 36 PARIS: 01 40 05 48 48 RENNES: 02 99 59 22 22 STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47 EUROPE: +32 35 75 1234

France ORFILA: +33(0)145425959

ASIA: +65 6336-6011 China: +86 20 39377888 +86 532 83889090 India: + 91 22 42 87 5333

Australia: 1800 786 152 New Zealand: 0800 767 437 USA: +1 800-424-9300

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® AW 4858 GB**

Version Da 1.3 12

Date de révision: 12.12.2023

Numéro de la FDS: 400001011787

Date de dernière parution: 04.11.2022 Date de la première version publiée:

26.05.2015

Date d'impression 10.10.2025

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

## Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire, Catégorie 2
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Danger à long terme (chronique) pour le
milieu aquatique, Catégorie 2
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

## Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence Prévention:

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.

P264 Se laver la peau soigneusement après

manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de

protection des yeux/ du visage.

#### Intervention:

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:

consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® AW 4858 GB**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04.11.2022 1.3 12.12.2023 400001011787 Date de la première version publiée:

26.05.2015

Date d'impression 10.10.2025

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

## Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concent ration (% w/w)
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxir ane	1675-54-3 216-823-5 603-073-00-2 01-2119456619-26	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411 Limite de concentration spécifique Skin Irrit. 2; H315 >= 5 % Eye Irrit. 2; H319 >= 5 %	>= 90 - <= 100
[3-(2,3- époxypropoxy)propyl]triméthoxy silane	2530-83-8 219-784-2 01-2119513212-58	Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2,5

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

Les deux 25068-38-6 et 1675-54-3 peuvent être utilisés pour décrire la résine époxy qui est produite par la réaction du bisphénol A et épichlorohydrine

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Traiter de façon symptomatique.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

Protection pour les

secouristes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à

utiliser les vêtements de protection recommandés

Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux.

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® AW 4858 GB**

Version 1.3

Date de révision: 12.12.2023

Numéro de la FDS: 400001011787

Date de dernière parution: 04.11.2022 Date de la première version publiée:

26.05.2015

Date d'impression 10.10.2025

individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime

de pratiquer le bouche à bouche.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas de contact avec la

peau

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

veux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Enlever les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Eau pulvérisée

appropriés

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2)

Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction

inappropriés

Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit

car cela peut disperser et propager l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

Oxydes de carbone

Phénoliques

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® AW 4858 GB**

Version Date de révision: 1.3 12.12.2023

Numéro de la FDS: 400001011787

Date de dernière parution: 04.11.2022 Date de la première version publiée:

26.05.2015

Date d'impression 10.10.2025

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques

d'extinction

Information supplémentaire

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice,

agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une

sensibilisation chez les personnes prédisposées.

Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané,

avec ce produit.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



**ARALDITE® AW 4858 GB** 

Version 1.3

Date de révision: 12.12.2023

Numéro de la FDS: 400001011787

Date de dernière parution: 04.11.2022 Date de la première version publiée:

26.05.2015

Date d'impression 10.10.2025

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection :

contre l'incendie et

l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

: Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans

des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage :

en commun

Acides forts

Des bases fortes

Oxydants forts

Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la

section 10 de cette FDS.

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

Température de stockage

recommandée

: Stable dans des conditions normales.

2 - 40 °C

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
2,2'-[(1- méthyléthylidène)bis( 4,1- phénylèneoxyméthylè	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,93 mg/m3

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



**ARALDITE® AW 4858 GB** 

Version Date de révision: 1.3 12.12.2023

Numéro de la FDS: 400001011787

Date de dernière parution: 04.11.2022 Date de la première version publiée:

26.05.2015

Date d'impression 10.10.2025

ne)]bisoxirane				
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,75 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,87 mg/m3
	Consommateu rs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,0893 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour
[3-(2,3- époxypropoxy)propyl]t riméthoxysilane	Travailleurs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à long terme	21 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques, Exposition à long terme	147 mg/m3
	Consommateu rs	Oral(e)	Effets systémiques, Exposition à long terme	12,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Inhalation	Effets systémiques, Exposition à long terme	43,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à long terme	12,5 mg/kg p.c./jour

## Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur	
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-	Eau douce	0,006 mg/l	
phénylèneoxyméthylène)]bisoxira			
ne			
	Eau de mer	0,001 mg/l	
	Sédiment d'eau douce	0,341 mg/kg	
		poids sec (p.s.)	
	Sédiment marin	0,034 mg/kg	
		poids sec (p.s.)	
	Sol	0,065 mg/kg	
		poids sec (p.s.)	
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l	
	Empoisonnement secondaire	11 mg/kg	
Siloxanes and silicones, di-Me, reaction products with silica	Sédiment d'eau douce	> 100 mg/kg	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
	Sol	23 mg/kg	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
[3-(2,3-	Eau douce	1 mg/l	
époxypropoxy)propyl]triméthoxys			
ilane			
	Eau de mer	0,1 mg/l	
	Eau douce - intermittent	1 mg/l	
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l	
	Sédiment d'eau douce	3,6 mg/kg	
	Sédiment marin	0,36 mg/kg	
	Sol	0,14 mg/kg	

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® AW 4858 GB**

Version Date de révision: 1.3 12.12.2023

n: Numéro de la FDS: 400001011787

Date de dernière parution: 04.11.2022 Date de la première version publiée:

26.05.2015

Date d'impression 10.10.2025

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du

: Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

visage

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle

Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Caoutchouc nitrile Délai de rupture : 10 - 480 min

Matériel : Alcool éthylvinylique laminé (EVAL)

Délai de rupture : > 8 h

Remarques : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux

spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN

374 qui en dérive. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail

spécifique.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la

concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence

d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

L'équipement doit être conforme à l'EN 14387

Filtre de type : Type mixte protégeant des particules et des vapeurs

organiques (A-P)

### **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : pâte

Couleur : noir

Odeur : légère

Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® AW 4858 GB**

Version 1.3

Date de révision: 12.12.2023

Numéro de la FDS: 400001011787

Date de dernière parution: 04.11.2022 Date de la première version publiée:

26.05.2015

Date d'impression 10.10.2025

Point de fusion/point de

congélation

Point d'ébullition

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, inférieure

/ Limite d'inflammabilité inférieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

: > 100 °C Point d'éclair

Méthode: L'information fournie est basée sur les données de

substances similaires., coupelle fermée

Température d'auto-

inflammation Température de

 $: > 140 \, ^{\circ}\text{C}$ 

décomposition

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Viscosité

рΗ

Viscosité, dynamique

: 25 000 mPa,s (25 °C) Méthode: ISO 3219

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : pratiquement insoluble (20 °C)

Solubilité dans d'autres

solvants

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Pression de vapeur : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité 1,2 g/cm3 (20 °C) Méthode: DIN 51757

Densité relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. Densité de vapeur relative

Caractéristiques de la

particule

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

## 9.2 Autres informations

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® AW 4858 GB**

Version Date de révision: 1.3

Numéro de la FDS: 12.12.2023 400001011787

Date de dernière parution: 04.11.2022 Date de la première version publiée:

26.05.2015

Date d'impression 10.10.2025

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

## Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

### **Composants:**

## 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 420

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

### [3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat. mâle et femelle): 8 025 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,3 mg/l Toxicité aiguë par inhalation

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## ARALDITE® AW 4858 GB

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04.11.2022 1.3 12.12.2023 400001011787 Date de la première version publiée:

26.05.2015

Date d'impression 10.10.2025

Méthode: OCDE ligne directrice 403

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Lapin, mâle): 4 250 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

#### Composants:

### 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce : Lapin Durée d'exposition : 4 h

Evaluation : Irritant pour la peau.

Méthode : OCDE ligne directrice 404

Résultat : Irritant pour la peau.

## [3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### **Composants:**

#### 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce : Lapin

Evaluation : Irritant pour les yeux.

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Irritant pour les yeux.

## [3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane:

Espèce : Lapin

Evaluation : Irritation sévère des yeux Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

## **Composants:**

### 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® AW 4858 GB**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04.11.2022 1.3 12.12.2023 400001011787 Date de la première version publiée:

26.05.2015

Date d'impression 10.10.2025

(LLNA)

Voies d'exposition : Peau Espèce : Souris

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

## [3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane:

Voies d'exposition : Peau

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

### **Composants:**

## 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris Activation du métabolisme: sans activation métabolique

Résultat: positif

Type de Test: essai de mutation inverse Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur

Salmonella thyphimurium

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: test in vivo

Espèce: Souris (mâle) Type de cellule: Germe Voie d'application: Oral(e) Dose: 3333, 10000 mg/kg

Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation du gène

Espèce: Rat (mâle)
Type de cellule: Somatique
Voie d'application: Oral(e)

Dose: 50,250,500,1000 mg/kg bw/day Méthode: OCDE ligne directrice 488

Résultat: négatif

## [3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane:

Génotoxicité in vitro : Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: positif

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® AW 4858 GB**

Version Date de ré 1.3 12.12.202

Date de révision: Numéro de la FDS: 12.12.2023 400001011787

de la FDS: Date de dernière parution: 04.11.2022 11787 Date de la première version publiée:

26.05.2015

Date d'impression 10.10.2025

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: positif

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Dose: 1600 mg/kg Résultat: négatif

Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

### Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### **Composants:**

## 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce : Rat, mâle Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 24 mois

Dose : 0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day

Fréquence du traitement : 7 jours / semaine NOAEL : 15 mg/kg p.c./jour

Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

Organes cibles : Organes digestifs

Espèce : Souris, mâle Voie d'application : Dermale Durée d'exposition : 24 mois

Dose : 0, 0.1, 10, 100 mg/kg bw/day

Fréquence du traitement : 3 jours / semaine

NOEL : 0,1 Poids corporel mg / kg
Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

Organes cibles : Organes digestifs

Espèce : Rat, femelle Voie d'application : Dermale Durée d'exposition : 24 mois

Dose : 0.1, 100, 1000 mg/kg bw/day

Fréquence du traitement : 5 jours / semaine

NOEL : 100 Poids corporel mg / kg Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

Espèce : Rat, femelle Voie d'application : Oral(e)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® AW 4858 GB**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04.11.2022 1.3 12.12.2023 400001011787 Date de la première version publiée:

26.05.2015

Date d'impression 10.10.2025

Durée d'exposition : 24 mois

Dose : 0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day

Fréquence du traitement : 7 jours / semaine

NOAEL : 100 mg/kg p.c./jour

Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

Organes cibles : Organes digestifs

Espèce : Rat, femelles Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 24 mois

Dose : 0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day

Fréquence du traitement : 7 jours / semaine NOEL : 2 mg/kg p.c./jour

Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

Organes cibles : Organes digestifs

## [3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane:

Espèce : Souris, mâle
Voie d'application : Dermale
Durée d'exposition : 482 jours
Dose : 5 mg/kg
Fréquence du traitement : 3 quotidien
Résultat : négatif

#### Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### **Composants:**

### 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 50, 180, 540 or 750 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 238 d Fréquence du traitement: 1 quotidien

Toxicité générale chez les parents: NOEL: 540 Poids corporel

mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOEL: 750 Poids

corporel mg / kg

Symptômes: Aucune réaction secondaire. Méthode: OCDE ligne directrice 416

Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement

précoce de l'embryon n'a été observé.

Incidences sur le : Espèce: Lapin, femelle

développement du fœtus Voie d'application: Dermale

Dose: 0, 30, 100 or 300 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 28 d Fréquence du traitement: 1 quotidien

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 30 Poids corporel mg /

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® AW 4858 GB**

Version 1.3

Date de révision: 12.12.2023

Numéro de la FDS: 400001011787

Date de dernière parution: 04.11.2022 Date de la première version publiée:

26.05.2015

Date d'impression 10.10.2025

kg

Toxicité pour le développement: NOAEL: 300 Poids corporel

mg / kg

Méthode: Autres lignes directrices Résultat: Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Prénatal Espèce: Lapin, femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 20, 60 or 180 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 13 d Fréquence du traitement: 1 quotidien

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 60 Poids corporel mg /

kg

Toxicité pour le développement: NOAEL: 180 Poids corporel

mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Prénatal Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 60, 180 and 540 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 10 d Fréquence du traitement: 1 quotidien

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 180 Poids corporel mg /

kg

Toxicité pour le développement: NOAEL: > 540 Poids corporel

mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

### [3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 415

Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement

précoce de l'embryon n'a été observé.

Incidences sur le développement du fœtus

Espèce: Lapin, femelle Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 200 Poids corporel mg /

kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé en raison du manque de données.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® AW 4858 GB**

Date de dernière parution: 04.11.2022 Version Date de révision: Numéro de la FDS: 1.3 12.12.2023 400001011787

Date de la première version publiée:

26.05.2015

Date d'impression 10.10.2025

## Toxicité à dose répétée

## **Composants:**

### 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce Rat, mâle et femelle

NOAEL 50 mg/kg

Voie d'application par voie orale (gavage)

Durée d'exposition 14 Weeks

Nombre d'expositions : 7 d

Dose 0, 50, 250, 1000 mg/kg/day Méthode : OCDE ligne directrice 408

: Rat, mâle et femelle Espèce

NOAEL : >= 10 mg/kg

Voie d'application : Contact avec la peau

Durée d'exposition : 13 Weeks

Nombre d'expositions : 5 d

: 0, 10, 100, 1000 mg/kg/day Dose Méthode : OCDE ligne directrice 411

Espèce Souris, mâle NOAEL 100 mg/kg

Voie d'application Contact avec la peau

Durée d'exposition : 13 Weeks

Nombre d'expositions 3 d

Dose 0, 1, 10, 100 mg/kg/day Méthode OCDE ligne directrice 411

### [3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane:

Espèce Rat, mâle et femelle NOEC > 1000 mg/m3 Voie d'application : Inhalation

: poussières/brouillard Atmosphère de test

Durée d'exposition 672 h Nombre d'expositions 5 d

Méthode OCDE ligne directrice 412

Espèce Rat, mâle et femelle NOAEL 1000 mg/kg/d Voie d'application Ingestion : 2 160 h Durée d'exposition Nombre d'expositions 7 d

Méthode Toxicité subchronique

#### Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® AW 4858 GB**

Version 1.3

Date de révision: 12.12.2023

Numéro de la FDS: 400001011787

Date de dernière parution: 04.11.2022 Date de la première version publiée:

26.05.2015

Date d'impression 10.10.2025

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

## Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

### Effets neurologiques

Donnée non disponible

### Information supplémentaire

Donnée non disponible

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1 Toxicité

#### **Composants:**

#### 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1,8 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 : 11 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: EPA-660/3-75-009

NOEC: 4,2 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: EPA-660/3-75-009

Toxicité pour les microorganismes

CI50 (boue activée): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

: NOEC: 0,3 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® AW 4858 GB**

Version 1.3

Date de révision: 12.12.2023

Numéro de la FDS: 400001011787

Date de dernière parution: 04.11.2022 Date de la première version publiée:

26.05.2015

Date d'impression 10.10.2025

aquatiques (Toxicité

chronique)

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie ) Type de Test: Essai en semi-statique

Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 211

## Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

### [3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 55 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Substance d'essai: Eau douce

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CL50 : 324 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour les : CE50 : 119 mg/l

algues/plantes aquatiques

Durée d'exposition: 168 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques (Toxicité

chronique)

NOEC: >= 100 mg/l Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Type de Test: Essai en semi-statique

Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 211

#### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique

connu.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### **Composants:**

### 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: Boue activée, non adaptée

Concentration: 20 mg/l

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 5 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® AW 4858 GB**

Version Date de révision: 1.3 12.12.2023

de révision: Numéro de la FDS: 2.2023 400001011787

Date de dernière parution: 04.11.2022 Date de la première version publiée:

26.05.2015

Date d'impression 10.10.2025

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 4,83 d (25 °C)

pH: 4

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 7,1 d (25 °C)

pH: 9

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 3,58 d (25 °C)

pH: 7

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

## [3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane:

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 37 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.4.A.

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 6,5 hrs (24,5

°C) pH: 7

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 0,15 hrs (24,5

°C) pH: 5

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 0,13 hrs (24,5

°C) pH: 9

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### **Composants:**

#### 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 31

Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-

log Pow: 3,242 (25 °C)

octanol/eau

pH: 7,1

Méthode: OCDE Ligne directrice 117

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® AW 4858 GB**

Version 1.3

Date de révision: 12.12.2023

Numéro de la FDS: 400001011787

Date de dernière parution: 04.11.2022 Date de la première version publiée:

26.05.2015

Date d'impression 10.10.2025

## [3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane:

Coefficient de partage: n-

: log Pow: -2,6 (25 °C)

octanol/eau

#### 12.4 Mobilité dans le sol

### **Composants:**

### 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Répartition entre les

compartiments environnementaux : Koc: 445

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### **Produit:**

Evaluation

: Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique

(PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### **Produit:**

Evaluation

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

#### **Produit:**

Information écologique

supplémentaire

: Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

professionnelle.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

## 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes

réglementations locales, régionales, nationales, et

internationales.

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® AW 4858 GB**

Version 1.3

Date de révision: 12.12.2023

Numéro de la FDS: 400001011787

Date de dernière parution: 04.11.2022 Date de la première version publiée:

26.05.2015

Date d'impression 10.10.2025

Ne pas réutiliser des récipients vides.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 3082
ADR : UN 3082
RID : UN 3082
IMDG : UN 3082
IATA : UN 3082

## 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADN** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(BISPHENOL A EPOXY RESIN)

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(BISPHENOL A EPOXY RESIN)

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(BISPHENOL A EPOXY RESIN)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(BISPHENOL A EPOXY RESIN)

IATA : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(BISPHENOL A EPOXY RESIN)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe Risques subsidiaires

 ADN
 : 9

 ADR
 : 9

 RID
 : 9

 IMDG
 : 9

 IATA
 : 9

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADN** 

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

ADR

Groupe d'emballage : III

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® AW 4858 GB**

Version 1.3

Date de révision: 12.12.2023

Numéro de la FDS: 400001011787

M6

90

Date de dernière parution: 04.11.2022 Date de la première version publiée:

26.05.2015

Date d'impression 10.10.2025

Code de classification :
Numéro d'identification du :

danger

Étiquettes : 9
Code de restriction en : (-)
tunnels

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

**IMDG** 

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9 EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de : 964

conditionnement (avion

cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

IATA (Passager)

Instructions de : 964

conditionnement (avion de

igne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

## 14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour : oui

l'environnement

**ADR** 

Dangereux pour : oui

l'environnement

RID

Dangereux pour : oui

l'environnement

**IMDG** 

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour : oui

l'environnement

IATA (Cargo)

Dangereux pour : oui

l'environnement

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



**ARALDITE® AW 4858 GB** 

Version 1.3

Date de révision: 12.12.2023

Numéro de la FDS: 400001011787

Date de dernière parution: 04.11.2022 Date de la première version publiée:

26.05.2015

Date d'impression 10.10.2025

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

9b

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)

: Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement

préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

 Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes.

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 75, 3

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

Seveso II - Directive 2003/105/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 96/82/CE du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Dangereux pour l'environnement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement E2 européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles : 51

(R-461-3, France)

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement

: 4511

R511-9)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® AW 4858 GB**

Version 1.3 Date de révision: 12.12.2023

Numéro de la FDS: 400001011787

Date de dernière parution: 04.11.2022 Date de la première version publiée:

26.05.2015

Date d'impression 10.10.2025

### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste

canadienne LIS

AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de

la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

### **Inventaires**

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Texte complet pour phrase H

H315
H317
Peut provoquer une allergie cutanée.
H318
Provoque de graves lésions des yeux.
H319
Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets

néfastes à long terme.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® AW 4858 GB**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04.11.2022 1.3 12.12.2023 400001011787 Date de la première version publiée:

26.05.2015

Date d'impression 10.10.2025

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

## Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Eye Irrit.: Irritation oculaireSkin Irrit.: Irritation cutanéeSkin Sens.: Sensibilisation cutanée

## Information supplémentaire

#### Classification du mélange: Procédure de classification:

Skin Irrit. 2H315Méthode de calculEye Irrit. 2H319Méthode de calculSkin Sens. 1H317Méthode de calculAquatic Chronic 2H411Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® AW 4858 GB**

Version 1.3

Date de révision: 12.12.2023

Numéro de la FDS: 400001011787

Date de dernière parution: 04.11.2022 Date de la première version publiée:

26.05.2015

Date d'impression 10.10.2025

DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.